

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION

MOBILITE SOCIO-PROFESSIONNELLE

ET CONDITIONS DE LOGEMENT

Sou1969-2084

**Mobilité socio-professionnelle et
conditions de logement / L.
Stavridis. (Juin 1969).**

JUIN 1969

CREDOC•Bibliothèque



24 63

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION

MOBILITE SOCIO-PROFESSIONNELLE
ET CONDITIONS DE LOGEMENT



A. VUILLOD-MOUNIER- fg
N° 3.410

16 juin 1969

R463

Le marché du logement en France actuellement est tel que les ménages qui doivent se loger voient dès l'abord de fortes contraintes limiter leurs possibilités de choix. Cependant, malgré ces contraintes (ou parallèlement à celles-ci) on peut penser que certaines variables sociologiques ont une influence dans les comportements en matière de logement.

Le milieu social d'origine peut être, parmi d'autres, une variable explicative à retenir dans l'analyse du comportement économique du ménage. En effet, les habitudes acquises sous l'influence de ce milieu, les goûts personnels formés par l'éducation, en même temps que les avantages matériels possédés ou non par l'intermédiaire de la famille et le niveau de vie de cette dernière peuvent être autant de raisons d'orienter les choix économiques dans telle ou telle direction, ou au contraire de leur faire subir des contraintes et de les limiter.

En matière de logement, ces phénomènes ne peuvent avoir leur pleine influence dans la mesure où les contraintes que nous avons signalées jouent un rôle important dans le choix que doit faire le ménage. La question est de savoir si l'origine sociale peut malgré tout avoir une influence dans les comportements concernant le logement, et les situations qui en découlent.

Nous voulons donc voir si le milieu d'origine peut avoir une influence sur les comportements dans ce domaine et si éventuellement il corrige ou il confirme celle du milieu socio-professionnel dans lequel le ménage se trouve placé maintenant.

Nous avons utilisé pour faire cette analyse les données de l'enquête sur les conditions de vie des familles nombreuses réalisée par le CREDOC, à la demande de l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales (1).

Pour tester l'influence du milieu socio-professionnel d'origine, parallèlement à celle de la catégorie socio-professionnelle actuelle, nous avons essayé d'établir un indice de mobilité sociale des ménages, en comparant la profession actuelle du chef de ménage avec celle de son père. Nous tenterons dans les pages qui suivent d'analyser les comportements de trois groupes de ménages à partir de la comparaison de ces deux données :

1) Les ménages en situation de mobilité "ascendante" (que nous appellerons pour simplifier les "ascendants") pour lesquels la profession du chef de ménage se situe à un niveau supérieur à celle de son propre père.

(1) Cette enquête s'adressait à des ménages de plus de 2 enfants, dont le chef était un salarié.

2) Les ménages pour lesquels il n'existe pas de mobilité (que nous appellerons les "non mobiles") , c'est-à-dire pas de différence de niveau entre la profession du chef et celle de son père.

3) Les ménages en situation de mobilité "descendante" (que nous appellerons les "descendants") pour lesquels la profession du chef se situe à un niveau inférieur à celle de son père.

Notons qu'il existe une autre catégorie de ménages que nous ne retiendrons pas ici mais qui représente cependant une assez forte proportion de ménages : il s'agit de ceux dont le chef ne se situe pas dans la même catégorie socio-professionnelle que son père mais pour lesquels on ne peut hiérarchiser le changement (par exemple les fils d'agriculteurs devenus ouvriers, les fils d'ouvriers devenus employés ...etc).

Il faut souligner le caractère tout à fait exploratoire de ce genre d'analyse : plus que de faire une étude systématique en vue de dégager des conclusions, notre but est surtout de noter ici des questions et de poser des jalons pour d'éventuelles recherches futures.

I METHODOLOGIE ADOPTÉE

Notre travail s'est effectué en deux temps :

1) Une analyse monographique préalable sur quelques dossiers d'enquête choisis dans une catégorie relativement homogène de ménages : les ouvriers professionnels et contremaîtres (en prenant soin d'avoir des groupes à peu près comparables quant au nombre d'enfants, et à la commune de résidence). Cette analyse était destinée à faire un premier test de l'éventuelle influence de la mobilité sociale sur quelques problèmes concernant le logement, et à poser quelques questions à vérifier sur un plus grand nombre.

2) Une étude plus large sur un sous échantillon important de l'enquête : il s'agit des ménages pour lesquels on peut comparer la profession du chef de famille avec celle de son père. Nous n'avons donc retenu que les ménages pour lesquels le père du chef de famille est un salarié (comme le chef lui-même). A l'intérieur du sous - échantillon ainsi constitué nous avons dû également éliminer , ainsi que nous l'avons indiqué plus haut , les ménages dont le changement de CSP entre ascendant paternel et chef de ménage n'est pas hiérarchisable : c'est-à-dire les fils d'ouvriers devenus employés et vice-versa.

En définitive les groupes que nous allons analyser sont constitués selon les modalités de la grille présentée dans le tableau ci-dessous.

Profession du Profession chef de l'ascendant paternel	Manoeuvre	OS	O.P contre- maître	Employé	Cadre moyen	Cadre supérieur
Manoeuvre OS	=	=	A	N.D.	A	A
OP	D	D	=	N.D.	A	A
Employé	N.D.	N.D.	N.D.	=	A	A
Cadre moyen	D	D	D	D	=	A
Cadre supérieur	D	D	D	D	D	=

= "non mobile"

A "Ascendant"

D "Descendant"

N.D. Non déterminé

Après élimination des ménages où la situation socio-professionnelle du chef est difficilement comparable avec celle de son père, il reste 380 ménages sur lesquels porteront nos analyses, et qui se répartissent ainsi dans les 3 groupes formés :

- "Ascendants" : 98
- "Non mobiles" : 181
- "Descendants" : 101

Nous devons, avant de comparer les comportements en matière de logement, faire quelques remarques préalables. Les données de l'enquête que nous utilisons ici ne sont malheureusement pas complètement adéquates à l'objet de l'étude que nous nous sommes proposé d'entreprendre il faudra prendre garde à ne pas tirer des conclusions trop hâtives sur un échantillon qui ne s'y prête pas totalement. Nous avons, en particulier, été obligés, vu le petit nombre d'enquêtés, de mêler différentes catégories socio-professionnelles (du chef de ménage) en considérant l'ensemble du sous-échantillon (mis à part les ménages éliminés), alors qu'il aurait été plus souhaitable d'engager l'observation sur une seule catégorie homogène d'enquêtés (ainsi que nous l'avions fait dans notre analyse monographique préalable) sur laquelle les effets de la mobilité sociale auraient pu être observés de façon plus pure. En effet l'inconvénient moyen de l'échantillon sur lequel nous travaillons est que les ménages en situation "ascendante" sont pour la plupart des cadres, et ceux en mobilité "descendante" surtout des ouvriers. Ceci risque d'introduire un biais dans nos observations.

Nous avons cependant pensé qu'il était intéressant d'entreprendre une petite recherche exploratoire sur ces données afin de pouvoir dégager quelques questions à vérifier éventuellement dans des recherches futures plus systématiques.

L'étude préalable sur quelques dossiers d'enquête, bien que très sommaire faisait apparaître certaines disparités entre les groupes qu'il fallait vérifier sur un échantillon plus vaste.

Nous ne commenterons pas ces premières analyses rapides qui ont dû souvent être revues par la suite (et ont été même parfois contredites (1) et décrirons ici directement les observations relevées sur notre sous-échantillon de 380 ménages.

Nous attacherons particulièrement à comparer les conditions de logement des trois groupes de ménage déterminés, ainsi que quelques unes de leurs opinions.

(1) La distribution des revenus dans les dossiers que nous avons sélectionnés était différente de celle qu'on peut observer quand on prend l'ensemble des ménages de nos trois groupes. Ainsi par suite d'un effet du revenu certains ménages semblaient plus favorisés (les "descendants" en particulier), ce qui n'a pas été vérifié par la suite.

II. REMARQUES GENERALES SUR LES TROIS GROUPES DE MENAGES OBSERVES

Il est nécessaire avant d'exposer nos observations sur les comportements en matière de logement de faire quelques remarques sur les groupes que nous avons constitués. Ils se différencient par des caractéristiques socio-économiques dont il faudra tenir compte dans l'interprétation des réponses.

a) Les trois groupes diffèrent par leur niveau de revenu et leur instruction, ces deux variables étant d'ailleurs fortement liées . Les revenus et le niveau d'instruction sont en effet plus élevés dans le groupe des ménages en situation d'ascension sociale (voir tableaux 1 et 2 à la fin du chapitre). Ce phénomène peut facilement se comprendre puisqu'on sait que les "ascendants" se trouvent dans les catégories socio-professionnelles les plus élevées, et les "descendants" dans les catégories moins élevées. Les revenus annuels moyens sont pour chaque groupe respectivement :

- "ascendants" : 22460 F

- "non mobiles" : 18980 F

- "descendants" : 16760 F

b) La seconde observation concerne le cycle de vie du ménage . On peut en effet se demander si les différentes situations socio-professionnelles du ménage ne correspondent pas tout simplement à différents stades de la vie professionnelle du chef de famille.

La comparaison de la structure des groupes par âge du chef de famille ne semble pas confirmer cette hypothèse car les proportions d'enquêtés pour chaque classe d'âge sont à peu près semblables (voir tableau 3). Il n'en reste pas moins que notre mesure de la mobilité socio-professionnelle n'est pas tout à fait exacte car les chefs de ménages enquêtés sont pour la plupart à un âge où la situation professionnelle peut évoluer alors que la profession déclarée pour l'ascendant paternel correspondrait probablement au dernier stade de cette évolution.

Le nombre d'enfants dans le ménage est par contre légèrement différent selon les groupes. Les familles sont un peu moins nombreuses chez les "ascendants", et sont les plus grandes chez les "descendants" (voir tableau 4).

c) Nous avons vérifié enfin s'il n'existait pas de forte différence entre les groupes concernant la catégorie de commune habitée. Cette donnée est en effet essentielle lorsque l'on considère le marché, et la concentration des effectifs d'un groupe ou l'autre dans une catégorie pourrait biaiser fortement les observations. En fait il semble qu'il existe peu de différence dans la répartition des enquêtés des trois groupes entre les différentes catégories de communes.

Tout au plus peut-on dire que la proportion des "ascendants" est légèrement plus élevée dans les grandes villes de provinces (cent mille habitants et plus), celle des "non mobiles" légèrement plus élevée dans les communes de moins de 100.000 habitants, et celle des "descendants" légèrement plus élevée dans la région parisienne. Mais ces différences sont tout à fait minimes et peuvent être dues simplement au hasard de l'échantillon.

1. Mobilité socio-professionnelle et revenu annuel

	moins de 14.000 F	de 14.000 à 19.999 F	plus de 20.000 F	TOTAL
Ascendants	20	31	49	100% (98)
Non mobiles	36	38	26	100% (181)
Descendants	38	38	24	100% (101)
TOTAL	33% (124)	36% (137)	31% (119)	100% (380)

2. Mobilité socio-professionnelle et niveau d'instruction
(niveaux très simplifiés).

	Primaire sans CEP	CEP ou début études secon- daires et CAP	Etudes tech- niques ou se- cond. ou supér.	N.R.	TOTAL
Ascendants	6	56	38		100% (98)
Non mobiles	30	46	21	3	100% (181)
Descendants	28	58	12	2	100% (101)
TOTAL	24% (88)	42% (158)	23% (87)	1% (8)	100% (380)

3. Mobilité socio-professionnelle et âge du chef de famille

	moins de 34 ans	de 34 à 44 ans	45 ans et plus	TOTAL
Ascendants	25	53	22	100% (98)
Non mobiles	23	55	22	100% (181)
Descendants	26	55	19	100% (101)
TOTAL	24% (91)	54% (207)	22% (82)	100% (380)

4. Mobilité socio-professionnelle et nombre d'enfants

	2 enfants	3	4	5	6	7 et +	TOTAL
Ascendants	27	28	12	15	14	4	100% (98)
Non mobiles	12	24	23	20	16	5	100% (101)
Descendants	14	20	25	15	14	12	100% (101)
TOTAL	16% (61)	24% (90)	21% (78)	17% (66)	15% (58)	7% (27)	100% (380)

5. Mobilité socio-professionnelle et catégorie de commune habitée

	Province		Paris et banlieue	TOTAL
	-100.000 habitants	+100.000 habitants		
Ascendants	41	49	10	100% (98)
Non mobiles	47	40	13	100% (181)
Descendants	38	46	16	100% (101)
TOTAL	43% (163)	44% (168)	13% (49)	100% (380)

III. INFLUENCE DE LA MOBILITE SOCIO-PROFESSIONNELLE SUR LES CONDITIONS DE LOGEMENT.

Nous examinerons l'influence de ce facteur sur quelques questions de l'enquête UNCAF ayant trait au logement . Nous les regrouperons en trois thèmes :

- a) conditions de logement des ménages
- b) dépenses de logement
- c) opinions sur le logement

a) Conditions de logement

Une première remarque d'ensemble se dégage de l'observation des données : les ménages "ascendants" semblent mieux logés que les autres d'une manière générale. Ce phénomène ne paraît pas lié directement au revenu : Si l'on considère les groupes par tranches de revenu, on remarque que cette observation est également valable dans les trois groupes pour les tranches de revenu les plus basses (moins de 20.000 F annuels) mais au delà de cette somme les "ascendants" ne gardent pas constamment leurs avantages (nous préciserons leur situation pour chaque question).

Cette supériorité des logements des "ascendants" est observable sur plusieurs points, en particulier le confort.

Nous comparerons les conditions de logement des trois groupes en situation de mobilité sociale différente, en analysant les principales caractéristiques de ces logements.

- Avant même la description des logements, la comparaison des statuts d'occupation se révèle intéressante. La proportion de propriétaires est nettement plus forte chez les ménages "ascendants", celle des locataires l'est plus chez les "descendants" (voir tableau 6 à la fin du paragraphe). Cette observation est surtout valable pour les ménages ayant un revenu annuel inférieur à 20.000 F car au-dessus de cette limite les proportions s'inversent : les propriétaires sont plus nombreux chez les "descendants" (1) et les locataires plus nombreux chez les "non mobiles". La description des logements des ménages intéressés fait également apparaître des différences entre les trois groupes.

- On constate d'autre part que d'une manière générale les "ascendants" demeurent plus souvent dans des pavillons individuels et que les "descendants" logent plus fréquemment dans des immeubles collectifs (voir tableau 7). On peut supposer qu'il existe là une certaine corrélation entre propriété et pavillon individuel pour cette catégorie de personnes. Cependant cette observation est surtout valable pour les ménages dont le revenu est inférieur à 20.000 F : chez les ménages de revenu supérieur la proportion d'habitants de pavillons est plus forte chez les "descendants". (Notons que ce sous-groupe vit dans des logements plus récents que les autres; ce phénomène reste cependant limité à cette tranche de revenu et n'est pas extrapolable pour l'ensemble du sous-échantillon).

(1) Il s'agit probablement ici d'une catégorie de ménage qui est relativement favorisée, bien qu'en "descente" sociale -qui n'est peut-être que temporaire-, se situant sans doute en majorité chez les cadres moyens ou des techniciens ayant un espoir de promotion.

- Le confort du logement en matière d'équipement sanitaire semble également supérieur chez les ménages en ascension sociale quelle que soit la tranche de revenu (voir tableau 8) : ce sont eux qui possèdent le plus fréquemment à la fois WC, cuisine et salle d'eau alors que l'équipement n'est pas complet pour les autres groupes de ménages.

- La dimension des logements et leur degré de peuplement varient aussi selon les groupes de ménage considérés.

Les logements des "ascendants" sont moins peuplés (voir tableau 9) que ceux des deux autres catégories de ménages. Mais cette remarque est surtout vraie pour les ménages ayant des ressources inférieures à 20.000 F par an car au delà de cette limite les logements sous-peuplés sont plus fréquents chez les "descendants".

Le nombre de pièces occupé (voir tableau 10) se situe le plus souvent autour de 3 ou 4 pour les ménages "ascendants" et "non mobiles". Par contre les "descendants" possèdent plus fréquemment des logements ou petits (1 ou 2 pièces : il s'agit probablement des logements surpeuplés) ou bien assez grands (5 pièces et plus : ce sont sans doute là les ménages plus riches, dont les logements sont sous-peuplés).

- A côté du confort lui-même certains éléments contribuent à compléter le bien-être du ménage dans son logement, en particulier la possession de biens d'équipement ménager. Nous avons comparé la situation de nos trois groupes quant à la possession de deux de ces biens (la machine à laver et le réfrigérateur), et deux autres biens non ménagers (la voiture et la télévision)(voir tableau 11). On constate que le nombre de biens possédés (parmi ces quatre biens) est plus élevé pour les ménages "ascendants", si l'on considère l'ensemble de l'échantillon : il y a sans doute ici un certain effet du revenu car cette observation est surtout valable pour les moyens et hauts revenus (on sait que les "ascendants" ont en moyenne des revenus plus élevés).

La différence dans le nombre de biens possédés entre les 3 catégories porte essentiellement sur la possession de la voiture (bien cher) et la machine à laver (bien répandu assez tardivement sur une grande échelle en France) qui sont plus fréquemment possédés par les ascendants. La supériorité du confort chez les ménages "ascendants" semble donc se confirmer **ici**.

6. Mobilité socio-professionnelle et statut d'occupation du logement

	<u>Propriétaires</u>		Locataires	Logés gratuitement	TOTAL
	ayant fini de payer	accédants			
Ascendant	6	35	48	11	100% (98)
Non mobile	8	17	60	15	100% (181)
Descendant	5	28	62	5	100% (101)
TOTAL	7% (26)	24% (92)	57% (218)	12% (44)	100% (380)

Statut en fonction du revenu	Propriétaires	Locataires	Logés gratui- tement	TOTAL	
- 14.000F	Ascendants	45	30	25	100% (20)
	Non mobiles	22	57	21	100% (60)
	Descendants	23	72	15	100% (39)
de 14.000 à 19.999F	Ascendants	27	60	13	100% (30)
	Non mobiles	26	64	10	100% (74)
	Descendants	18	79	13	100% (38)
+20.000F	Ascendants	48	48	14	100% (48)
	Non mobiles	28	57	15	100% (47)
	Descendants	71	21	8	100% (24)

7. Mobilité socio-professionnelle et types de logement.

	Individuel	Collectif	N.R.	TOTAL
Ascendants	54	45	1	100% (98)
Non mobiles	49	49	2	100% (181)
Descendants	41	58	1	100% (101)
TOTAL	48% (182)	51% (192)	1%(6)	100% (380)

Type logement en fonction du revenu	Individuel	Collectif	N.R.	TOTAL	
- 14.000F	Ascendants	60	40	-	100% (20)
	Non mobiles	53	45	2	100% (60)
	Descendants	36	64	-	100% (39)
de 14.000 à 19.999F	Ascendants	57	43	-	100% (30)
	Non mobiles	43	53	4	100% (74)
	Descendants	32	68	-	100% (38)
+20.000 F	Ascendants	50	49	1	100% (48)
	Non mobiles	51	49	-	100% (47)
	Descendants	63	33	4	100% (24)

8. Mobilité socio-professionnelle et équipement du logement

	Rien ou WC seul ou CT seul	Cuis.seule ou Cuis.+CT	Cuis.+WC ou WC + CT	Cuisine + WC + CT	Salle d'eau reste insuffisant	WC +cuisine + salle d'eau	TOTAL
Ascendants	2	5	15	2	3	73	100% (98)
Non mobiles	1	12	25	4	3	55	100%(181)
Descendants	4	18	16	5	4	53	100%(101)
TOTAL	2% (8)	12% (44)	20% (76)	4% (14)	3% (12)	59%(226)	100%(380)

(C.T. = Cabinet de toilette

Cuis.= Cuisine)

9. Mobilité socio-professionnelle et indice de peuplement du logement

	Surpeuplement	Peuplement normal	Sous-peuplement	TOTAL
Ascendants	16	52	32	100% (98)
Non mobiles	33	48	19	100% (181)
Descendants	37	37	26	100% (101)
TOTAL	30% (113)	46% (176)	24% (91)	100% (380)

Indice en fonction du revenu	Surpeuplement	Peuplement normal	Sous-peuplement	TOTAL	
- 14.000 F	Ascendants	30	35	35	100% (20)
	Non mobiles	47	43	10	100% (60)
	Descendants	54	33	13	100% (39)
de 14.000 à 19.999 F	Ascendants	17	53	30	100% (30)
	Non mobiles	27	58	15	100% (74)
	Descendants	40	34	26	100% (38)
+20.000 F	Ascendants	10	59	31	100% (48)
	Non mobiles	26	38	36	100% (47)
	Descendants	4	50	46	100% (24)

10. Mobilité socio-professionnelle et nombre de pièces du logement

	1 ou 2	3 ou 4	5 et plus	N.R.	TOTAL
Ascendants	8	67	25	-	100% (98)
Non mobiles	14	59	24	3	100% (181)
Descendants	19	50	31	-	100% (101)
TOTAL	14% (52)	58 (222)	26% (100)	2%(6)	100% (380)

11. Mobilité socio-professionnelle et possession de biens durables
(télévision, voiture, machine à laver, réfrigérateur).

Nombre de biens possédés	0	1	2	3	4	TOTAL
Ascendants	5	17	18	39	21	100% (98)
Non mobiles	11	17	29	30	13	100% (181)
Descendants	12	17	27	35	9	100% (101)
TOTAL	10% (37)	17%(66)	26% (98)	33%(127)	14% (52)	100% (380)

Type de bien possédé	Rien	TV	Voiture	Machine à laver	Réfrigé- rateur	TOTAL (1)
Ascendants	5	50	67	81	65	100% (98)
Non mobiles	11	53	43	67	54	100% (181)
Descendants	12	46	40	64	62	100% (101)
TOTAL	10% (37)	50% (191)	46%(174)	73%(276)	59%(222)	100% (380)

(1) Le total des % est supérieur à 100% car les ménages ont parfois plusieurs de ces biens. Nous indiquons simplement dans cette colonne l'effectif sur lequel est calculé le %.

b) Dépenses de logement

La part du budget qui est consacrée au logement est une donnée très importante à considérer bien qu'elle ne soit pas seule significative de l'effort que le ménage consent à faire pour se loger étant donné les contraintes du marché.

Nous avons considéré séparément les propriétaires et les locataires en analysant pour chaque cas quel est le pourcentage de leur budget consacré au logement.

Les observations concernant les locataires semblent plus clairement analysables que les données concernant les accédants à la propriété.

- Parmi les locataires on constate que le pourcentage du budget consacré au loyer est un peu plus élevé chez les ménages "ascendants" (voir graphique et tableau 12 à la fin du paragraphe) et le plus faible chez les ménages "descendants". Ceci peut correspondre à la qualité plus grande des logements que possèdent ces "ascendants" (on peut d'ailleurs constater que d'une manière générale ces ménages consacrant une forte part de leur budget à leur logement s'estiment à peu près tous bien logés).

- Les résultats concernant les accédants sont assez désordonnés (voir graphique et tableau 12). Il semble néanmoins que les "ascendants" payent des charges un peu moins fortes que les deux autres groupes. On ne peut guère interpréter ces résultats car il faudra tenir compte de l'apport initial, de la durée du payement et des sommes déjà versées.

12. Mobilité socio-professionnelle et pourcentage du budget accordé aux dépenses du logement.

Locataires

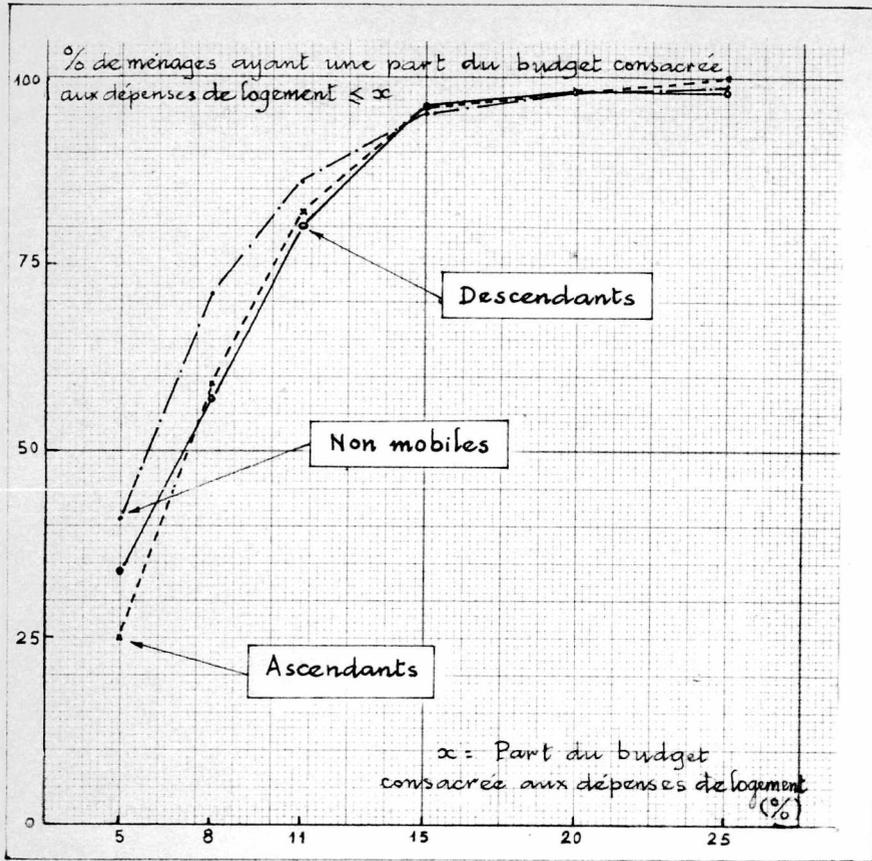
	moins de 5%	de 5% à moins de 7%	de 8% à moins de 11%	de 11% à moins de 15%	de 15% à moins de 20%	de 20% à moins de 25%	25% et plus	TOTAL
Ascendants	25	34	23	14	2	2	-	100% (44)
Non mobiles	41	30	15	9	3	1	1	100% (106)
Descendants	34	23	23	16	3	-	1	100% (62)
TOTAL	35% (75)	29% (61)	19% (40)	12% (26)	3% (6)	1% (2)	1% (2)	100% (212)

Accédants à la propriété

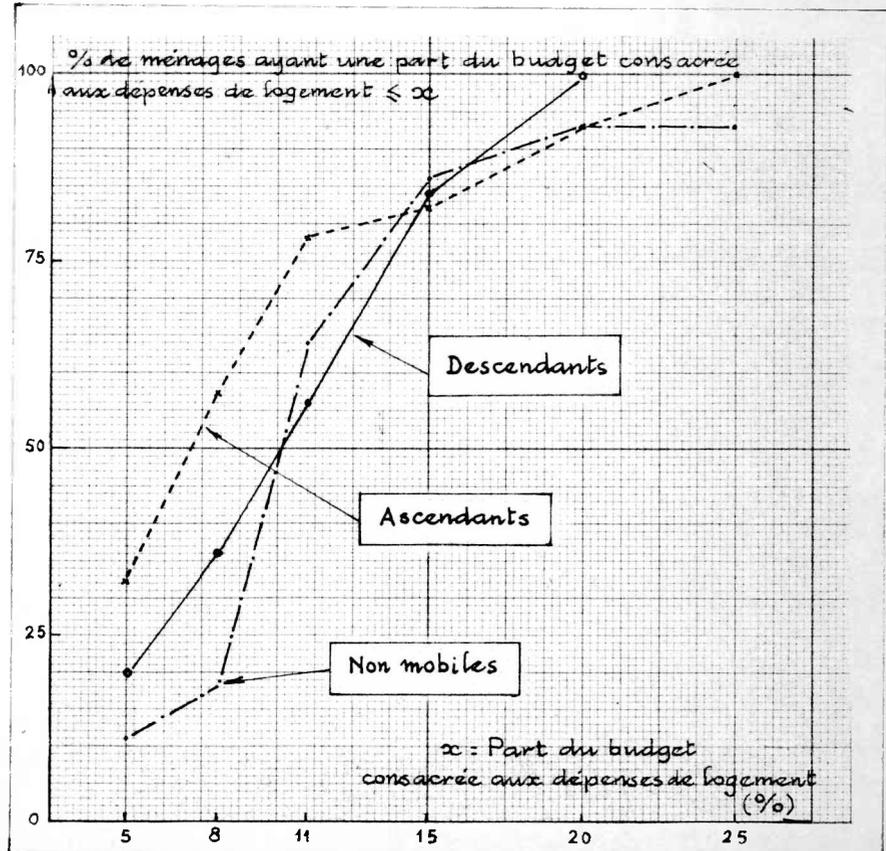
	moins de 5%	de 5% à <8%	de 8% à <11%	de 11% à <15%	de 15% à <20%	de 20% à <25%	25% et plus	TOTAL
Ascendants	32	25	21	4	11	7	-	100% (28)
Non mobiles	11	7	46	22	7	-	7	100% (27)
Descendants	20	16	20	28	16	-	-	100% (25)
TOTAL	21% (17)	16% (13)	29% (23)	17% (14)	11% (9)	3% (2)	3% (2)	100% (80)

(Sont éliminés ceux qui cumulent loyer + charges accession)

Distribution (cumulée) des ménages selon la part du budget consacrée aux dépenses de logement et suivant la mobilité socio-professionnelle.



Propriétaires



c) Opinions et attitudes à l'égard du logement.

Les opinions que les ménages portent sur leur logement peuvent être le signe de la satisfaction qu'ils en tirent et de l'intérêt qu'ils y accordent.

Nous avons retenu trois questions dans lesquelles les ménages émettent une appréciation ou un souhait. Pour chacune d'elle nous examinerons l'attitudes de chacun des groupes de ménages classés selon le critère de mobilité sociale.

Il s'agit :

- de l'opinion globale portée sur son logement,
- du souhait éventuellement de déménager.
- de l'appréciation portée sur les deux statuts d'occupation existants actuellement.

On constate, en fait, que les opinions des trois groupes de ménages vis-à-vis du logement sont en partie le reflet de leur situation dans ce domaine.

- Le fait d'être satisfait de son logement se rencontre le plus fréquemment chez les "ascendants" et le moins fréquemment chez les "descendants" (voir tableau 13 en fin de paragraphe) Ces derniers en même temps sont le plus souvent les candidats à un changement de logement.

Il faut cependant noter que cette observation n'est plus valable pour les ménages ayant un revenu supérieur à 20000 F car la grande majorité d'entre eux sont satisfaits de leur logement, étant probablement mieux logés.

- L'aspiration à la propriété, ou sa justification (pour les accédants) est forte dans l'ensemble. Elle est plus fréquente chez les "ascendants" à tous les niveaux de revenu. Le nombre des propriétaires étant plus élevé dans cette catégorie on peut trouver là simplement l'explication de cette attitude (voir tableau 14).

.../...

13. Mobilité socio-professionnelle et opinion sur le logement habité

	s'estiment bien logés		s'estiment mal logés		NR	TOTAL
	non candidats	candidats	non candidats	candidats		
Ascendants	68	12	3	15	2	100% (98)
Non mobiles	53	20	4	22	1	100% (181)
Descendants	59	12	4	24	1	100% (101)
TOTAL	59% (223)	16% (61)	4% (14)	20% (78)	1% (4)	100% (380)

Opinion en fonction du revenu	s'estiment bien logés		s'estiment mal logés		NR	TOTAL	
	non candidats	candidats	non candidats	candidats			
-14.000F	Ascendants	55	10	5	30	-	100% (20)
	Non mobiles	45	17	3	35	-	100% (60)
	Descendants	48	10	8	34	-	100% (39)
de 14.000 à 19.999 F	Ascendants	67	13	7	13	-	100% (30)
	Non mobiles	52	23	5	19	1	100% (74)
	Descendants	53	16	2	29		
plus de 20.000F	Ascendants	75	13	-	8	4	100% (48)
	Non mobiles	66	21	-	-	13	100% (47)
	Descendants	88	8	-	-	4	100% (24)

14. Mobilité socio-professionnelle et aspiration à la propriété
(ou justification pour les propriétaires).

	Aspiration ou justification de la propriété .		NR	TOTAL
	Non	Oui		
Ascendants	13	85	2	100% (98)
Non mobiles	27	73	-	100% (181)
Descendants	23	77	-	100% (101)
TOTAL	22% (83)	78% (295)	(2)	100% (380)

Aspiration - justification propriété en fonction du revenu		Non	Oui	N.R.	TOTAL
- 14 000F	Ascendants	20	75	5	100% (20)
	Non mobiles	28	72	-	100% (60)
	Descendants	31	69	-	100% (39)
de 14 000 à 19 999	Ascendants	17	83	-	100% (30)
	Non mobiles	20	80	-	100% (74)
	Descendants	21	79	-	100% (38)
plus de 20.000 F	Ascendants	6	92	2	100% (48)
	Non mobiles	34	66	-	100% (47)
	Descendants	13	87	-	100% (24)

Conclusion

Les quelques observations que nous venons de rapporter tendent à montrer que les ménages en "ascension" sociale par rapport à la génération précédente sont plutôt mieux logés que les autres (du moins cette différence est-elle surtout sensible lorsqu'ils ont un revenu peu élevé ou moyen).

On peut se demander cependant si cette situation ne va pas partiellement de pair avec un certain niveau de vie lié à la catégorie socio-professionnelle dans laquelle est entré le ménage. Si le revenu ne semble pas absolument déterminant ici, peut-être le mode de vie de telle ou telle catégorie socio-professionnelle l'est-elle plus.

Il faut noter en même temps qu'il arrive fréquemment qu'au dessus de 20.000 F de revenu annuel, la situation respective des groupes de ménages considérés n'est plus la même. On peut penser qu'à partir d'un certain niveau de salaire (même s'il n'est pas extrêmement élevé), les ménages "descendants" sont également dans une situation professionnelle (et financière) telle qu'il leur est possible de se loger convenablement.

Nous n'avons donc pu isoler complètement au cours de cette étude à caractère exploratoire l'effet de mobilité sociale de celui de la CSP : Il faudra donc se garder de trop extrapoler les observations retenues à travers cette enquête. Nous avons d'ailleurs, au début de cette note, attiré l'attention sur le fait que notre approche de la mobilité sociale n'était pas absolument parfaite puisque nous ne partions pas d'une catégorie homogène au départ (le trop petit nombre de ménages ne nous le permettait pas).

Pour pouvoir analyser de façon plus approfondie la liaison pouvant exister entre la mobilité sociale et la place accordée au logement dans les préoccupations des ménages, certains points demandent à être précisés. Nous suggérons en particulier :

- une meilleure définition des CSP du chef de famille et de son ascendant paternel, de manière à pouvoir établir une comparaison plus fructueuse entre les deux ;

- une utilisation éventuelle, si l'on reste dans le cadre de l'enquête UNCAF, de questions d'information sur le problème de la mobilité sociale : par exemple les questions d'opinions sur la situation de la famille par rapport à la génération précédente, sur l'avenir des enfants ;

- une méthode plus complète des postes de dépenses concernant le logement, comparés aux autres postes du budget, afin d'établir pour chacun des groupes de ménages en situation de mobilité sociale différente, l'importance relative de ce poste par rapport aux autres.

Il nous semble enfin utile de redire à titre de conclusion, qu'il est très souhaitable de travailler pour ce type d'étude sur une CSP déterminée et homogène pour pouvoir interpréter l'influence réelle de la mobilité sociale.

15 SEP. 1970

1 ex: no 1



C
R
M
2

